

Département du NORD
Arrondissement de DOUAI
Canton d'ANICHE



AUBIGNY-AU-BAC
59265

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIGNY-AU-BAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 avril 2026

OBJET : 3 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNÉE 2025

Le VINGT CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 10h, le Conseil Municipal de la commune d'Aubigny-au-Bac, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Joseph ANSART, Maire.

Etaient présents : M. Joseph ANSART, M^{me} Marie-Pierre BATAILLE-DELILLE, M. Alain BENOIT, M^{me} Marie-Madeleine LEFEBVRE, M. Gilles GRESIAK, M. Gonzague FLAMENT, M^{me} Sandrine DELESCAUT, M. Jean-Louis BERLY, M^{me} Delphine ROQUET, M. Éric MAZUY, M^{me} Lisiane DUBUS.

Etaient Absents : M^{me} Stéphanie ROBERT (Excusée), M. Henri DERASSE (Excusé), M. Mathieu PLANTIN, M^{me} Barbara KAMEZAC (Excusée).

Procuration(s) : De M^{me} Stéphanie ROBERT à M^{me} Marie-Pierre BATAILLE-DELILLE
De M. Henri DERASSE à M^{me} Lisiane DUBUS

Quorum : 11 membres présents sur 15 membres du Conseil municipal. Le quorum est atteint

M. Gonzague FLAMENT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-31 ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu les documents relatifs au Compte Financier Unique de 2025 transmis aux élus ;

Considérant que le CFU présente une image fidèle de l'exécution budgétaire et de la situation financière de la commune ;

Présentation du CFU :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2025. Il expose les résultats d'exécution du budget, les restes à réaliser, ainsi que l'état de la situation patrimoniale et de la dette. Il précise que le CFU a été établi conjointement avec le comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Élection du Président de séance

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal doit élire un président de séance pour procéder au vote du CFU, le Maire devant se retirer. M^{me} Marie Madeleine, adjointe est désignée par l'assemblée pour présider la séance sur ce point.

Retrait du Maire

Après avoir répondu aux questions des conseillers et entendu le débat, Monsieur le Maire quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote, ni influencer celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2025	208 426,72 €
Recettes d'investissement 2025	25 230,50 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-183 196,22 €
Résultat de clôture de l'exercice N-1	349 321,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	166 125,02 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2025	949 035,79 €
Recettes de fonctionnement 2025	970 565,88 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+21 530,09 €
Résultat de clôture de l'exercice N-1	94 279,57 €
Part affectée à l'investissement 2025	15 000,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	100 809,66 €

CERTIFIE que le CFU ne comporte aucune divergence avec les écritures du comptable public.

DONNE QUITUS à Monsieur le Maire de sa gestion pour l'exercice considéré.

Fait et délibéré le 25 avril 2026.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de sa publication,

à Aubigny-au-Bac, le 4 mai 2026
Le Maire,


M. Joseph ANSART

